

DANS CE NUMÉRO

- 01.** Cadeaux de fin d'année, présent d'usage ou don manuel ? *page 1 - 2*
- 02.** « La Prospérité commune », également pour nous ? *page 3-4*
- 03.** Prime Accession, une aide de 10 000 € pour devenir propriétaire *page 5*
- 04.** Faut-il investir dans les métaux précieux ? *page 6-7*
- 05.** De l'impact de la démographie sur l'économie mondiale *page 8-9*

DONATION

01. Cadeaux de fin d'année, présent d'usage ou don manuel ?



Crédit photo : @Pixabay/Bruno/Germany

Les fêtes de fin d'année approchent et c'est l'occasion de faire plaisir à ses proches. Mais attention, si la différence entre un cadeau et un don est subtile, les formalités de déclaration et la fiscalité sont très différentes. On vous explique comment éviter le cadeau empoisonné.

Vous pouvez offrir ce que vous voulez à qui vous le souhaitez mais la distinction entre les deux notions est importante car **le cadeau n'est pas imposable** (ni déclaré) alors que **le don manuel est obligatoirement déclaré à l'administration fiscale et peut être taxable**. Le cadeau (ou présent d'usage) n'a en outre **aucune conséquence sur la succession** et ne vient **pas réduire**

l'abattement des droits de donation puisque vous n'avez pas besoin de le déclarer.

Le présent d'usage peut porter - comme le don manuel - sur des objets ou des biens qu'il est **possible de transmettre « de la main à la main »** : une somme d'argent, un meuble, un bijou, une voiture, un voyage, etc. Il doit en outre résulter d'une intention libérale, c'est à dire d'une volonté de donner. Pour être qualifié de présent d'usage, deux conditions supplémentaires doivent être remplies. Le cadeau doit être **lié à un évènement** pour lequel il est d'usage d'offrir quelque chose (anniversaire, Noël, mariage, achat immobilier, naissance...) et doit avoir une **valeur modique** au regard

de votre situation patrimoniale et de vos revenus.

La qualification de cadeau est une question de fait qui s'apprécie au cas par cas, **il n'existe pas de barème ni de texte pour apprécier la « modicité » d'un cadeau.** La position de l'administration fiscale qui considérerait comme un présent d'usage tout cadeau inférieur à 2,50% du revenu annuel du donateur a en effet été invalidée par les tribunaux de nombreuses fois au cours de ces dernières années. Il reste toutefois prudent que **sa valeur n'excède pas 2,50% de votre revenu annuel ou 2% de votre patrimoine.**

Si vous faites un cadeau, il est donc important de se ménager la preuve de la qualité de cadeau au moment de l'événement invoqué. Par exemple : conserver le relevé bancaire de décembre sur lequel figure le virement avec comme motif « cadeau Noël ».

Le **don manuel est quant à lui taxable** selon votre degré de parenté avec le bénéficiaire du don. Chaque parent peut ainsi donner jusqu'à 100 000 euros, en une seule ou en plusieurs fois, tous les 15 ans par enfant sans qu'il y ait de droits de donation à payer. Un couple peut par conséquent transmettre à chacun de ses enfants

200 000 euros en exonération de droits sur la même période. Sous les mêmes conditions, il est possible de donner jusqu'à 31 865 euros à ses petits-enfants, et 5 310 euros à ses arrière-petits-enfants.

Des abattements sont également prévus pour les donations en faveur d'un époux ou d'un partenaire de PACS (80 724 €), d'un neveu ou d'une nièce (7 967 €) et d'un frère ou d'une sœur (15 932 €). Ces abattements peuvent se cumuler entre eux : un enfant peut ainsi recevoir 200 000 euros (100 000 € x 2) de ses parents et 127 460 euros (31 865 € x 4) de ses quatre grands-parents tous les 15 ans sans droit de donation à régler. Le cas échéant, ils peuvent également se cumuler avec l'abattement spécifique aux personnes handicapées (159 325 €) ainsi que l'exonération des dons familiaux de sommes d'argent (dans la limite de 31 865 €, sous condition d'âge du donateur et du bénéficiaire).

Enfin, **si des droits de donation sont à payer, ils devront l'être par le bénéficiaire du don.** Si le donataire souhaite s'en acquitter, il peut le faire à sa place sans que cela n'entraîne un coût supplémentaire.

ABATTEMENTS APPLICABLES AUX DROITS DE DONATION

BÉNÉFICIAIRE	ABATTEMENT
Enfant	100 00 €
Epouse, époux ou partenaire de PACS	80 724 €
Petit-enfant	31 865 €
Sœur ou frère	15 932 €
Nièce ou neveu	7 967 €
Arrière-petit-enfant	5 310 €
CUMULABLES AVEC LES AUTRES ABATTEMENTS, LE CAS ÉCHÉANT	
Personne handicapée	159 325 €
Dons familiaux de sommes d'argent (soumis à conditions d'âge)	31 865 €

02. « La Prospérité commune », également pour nous ?



Crédit photo : @Pixabay/Dayamay

Le renforcement de la politique de « prospérité commune » par les autorités chinoises cette année a pesé sur les marchés financiers. Nombre d'investisseurs craignent en effet que cette ambition sociétale, certes louable, ne marque un retour en arrière pour la Chine en matière d'ouverture économique et financière et ne se fasse donc à leur détriment. Par Vincent Juvyns, Global Market Strategist, J.P. Morgan Asset Management.

L'ambition de la Chine de privilégier une croissance plus inclusive, concourant au développement de la classe moyenne tout en réduisant les inégalités et la grande pauvreté, n'est pas nouvelle. En effet, depuis 2013, Xi Jinping a fait de la lutte contre la pauvreté, et

plus généralement de la « prospérité commune », l'un de ses principaux objectifs. Grâce à une croissance du PIB toujours robuste, et à un renforcement des mécanismes de sécurité sociale. Il a d'ailleurs très bien réussi dans ce domaine puisque le pourcentage de Chinois ayant un revenu inférieur à 1,90\$¹ par jour est passé de 8,5% en 2013 à moins de 1% aujourd'hui. Par ailleurs, la croissance de la classe moyenne continue à s'accélérer et le PIB (Produit Intérieur Brut, indicateur permettant de comparer les niveaux de richesse des pays, ndlr) par habitant a récemment dépassé les 10 000\$.

Seule ombre au tableau, l'accès au logement qui demeure problématique dans la mesure où

¹ Seuil de pauvreté tel que défini par la Banque Mondiale

ces dernières années les prix de l'immobilier ont augmenté plus rapidement que les salaires. Ainsi, le ratio entre le prix médian d'un appartement et le revenu médian d'un ménage est aujourd'hui de 42x à Pékin alors qu'il n'est « que » de 20x dans une ville comme Paris. Ceci explique pourquoi cette année encore, le gouvernement chinois est intervenu pour limiter la spéculation dans le secteur immobilier. Ce dernier a en outre pris une place trop importante dans le PIB chinois (18% contre 10% aux Etats-Unis) mais également dans le patrimoine des ménages chinois puisqu'il y pèse plus de 60%, contre 24% aux Etats-Unis.

Pour les dirigeants chinois, mieux encadrer le marché immobilier est donc primordial. Non seulement pour que celui-ci soit plus accessible pour les ménages mais aussi pour encourager ces derniers à rediriger leur épargne vers les marchés financiers domestiques, et ainsi créer les fondations d'une « prospérité commune ». **Si cette stratégie ne concerne a priori que les Chinois eux-mêmes, elle devrait néanmoins également bénéficier aux investisseurs étrangers présents sur les marchés domestiques chinois.**

En effet, les Chinois sont les champions de l'épargne, puisque celle-ci représente 45% du PIB² et surtout qu'ils y consacrent 36% de leurs revenus³. Or cette épargne est essentiellement investie en immobilier,

tandis que les actifs financiers ne représentent que 15% de leur patrimoine contre 60% aux Etats-Unis. Par conséquent, même une réallocation partielle de cette épargne vers les marchés financiers domestiques pourrait entraîner des flux financiers de plusieurs centaines de milliards. Ceci devrait en toute logique soutenir durablement les marchés financiers domestiques et permettre aux investisseurs étrangers, qui ont fait le choix de privilégier la Chine dans leur portefeuille, d'avoir eux aussi leur part du gâteau de la « prospérité commune ».

Pour les investisseurs sous-exposés à la Chine, ce qui est généralement le cas, c'est le signal qu'il n'est pas encore trop tard pour y renforcer son exposition.

En effet, alors que la Chine représente presque 20% du PIB mondial, son poids dans le portefeuille des investisseurs est généralement inférieur à 5% et pourtant nous avons observé qu'une allocation de 10% aux actifs chinois (actions et obligations) augmentait déjà sensiblement l'espérance de rendement d'un portefeuille diversifié.

Grâce à un ancrage solide et historique sur le marché Chinois, J.P. Morgan Asset Management peut aujourd'hui proposer plusieurs solutions d'investissement pour tirer parti de ces évolutions de long terme. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller financier pour en savoir plus.

² Banque Mondiale – Gross Domestic Savings

³ Contre moins de 10% dans les pays de l'OCDE

Mentions légales

Cette communication commerciale et les opinions qu'elle contient ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation en vue d'acheter ou de céder un quelconque investissement ou intérêt y afférent. Toute décision fondée sur la base des informations contenues dans ce document sera prise à l'entière discrétion du lecteur. Les analyses présentées dans ce document sont le fruit des recherches menées par J.P. Morgan Asset Management, qui a pu les utiliser à ses propres fins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition en tant qu'informations complémentaires et ne reflètent pas nécessairement les opinions de J.P. Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées, prévisions, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement mentionnées dans le présent document sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date de publication du présent document. Elles sont réputées fiables à la date de rédaction. Elles peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé. Il est à noter par ailleurs que la valeur

d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et que les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi. La performance et les rendements passés ne préjugent pas forcément des résultats présents ou futurs. Aucune certitude n'existe quant à la réalisation des prévisions. J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans les limites autorisées par la loi, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et vos communications électroniques contrôlées dans le but de vérifier leur conformité à nos obligations juridiques et réglementaires et à nos polices internes. Les données personnelles seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Cette communication est publiée en Europe (hors Royaume-Uni) par JPMorgan Asset Management S.à r.l., (Europe), 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social EUR 10.000.000.

03. Prime Accession, une aide de 10 000 € pour devenir propriétaire

Depuis début octobre, Action Logement propose une **subvention de 10 000 €** pour faciliter l'accès à sa résidence principale dans le neuf. Baptisée **Prime Accession**, elle est réservée aux salariés d'une entreprise privée et primo-accédants (n'ayant pas été propriétaire de leur résidence principale au cours des deux dernières années).

L'aide se décline aussi pour les salariés d'une entreprise du secteur agricole sous le nom de **Agri Prime Accession**. Les deux primes sont soumises à des conditions de revenus, de prix de vente et de performance énergétique du bien immobilier.



UNE AIDE DE 10 000 € POUR VOUS AIDER À RÉALISER VOTRE PROJET D'ACCESSION

POUR QUI ?



Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole, **et primo-accédant**⁽¹⁾



vos revenus doivent respecter les plafonds de ressources PSLA⁽²⁾

POUR QUOI ?



Votre projet concerne l'achat de **votre résidence principale** sur le territoire français

POUR QUEL TYPE D'ACQUISITION ?



La construction ou l'acquisition d'un logement neuf y compris en accession sociale (dont PSLA ou Bail Réel Solidaire dans le neuf)



- Le montant de l'acquisition du logement doit respecter **les prix plafonds du PSLA**⁽²⁾.
- Le logement doit respecter **les conditions de performance énergétique en vigueur**.

COMMENT ?

1



Rendez-vous sur [actionlogement.fr/prime-accession](https://www.actionlogement.fr/prime-accession) pour plus d'informations



2

Vérifiez votre **éligibilité**⁽³⁾ et saisissez votre demande



3

Déposez vos justificatifs



4

Recevez les fonds lors de l'achat ou la construction de votre bien



- Aide gratuite** sous forme de subvention
- Un service gratuit de conseil personnalisé et d'accompagnement** pour sécuriser votre projet et bénéficier des meilleures conditions de financement⁽⁴⁾
- Cumulable**, sous conditions, **avec un prêt accession** Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Primo-accédant au sens de l'article L31-10-3 du Code de la construction et de l'habitation, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années.

(2) Consulter les plafonds de ressources et les plafonds de prix de vente en vigueur, fixés en application du PSLA (dispositif d'accession sociale à la propriété) sur notre site [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

(3) Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

(4) Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.orientas.fr).

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

FICHIER PRIME-ACCESSION - Les conditions de cette aide sont définies par la Directive pp. PRIME-ACCESSION, 2. DSRPV, du 24 mars 2021 - Octobre 2021. Les conditions de cette aide sont définies par la Directive pp. PRIME-ACCESSION, 2. DSRPV, du 24 mars 2021 - Octobre 2021. Les conditions de cette aide sont définies par la Directive pp. PRIME-ACCESSION, 2. DSRPV, du 24 mars 2021 - Octobre 2021. Les conditions de cette aide sont définies par la Directive pp. PRIME-ACCESSION, 2. DSRPV, du 24 mars 2021 - Octobre 2021.

04. Faut-il investir dans les métaux précieux ?



Crédit photo : @Pixabay/Linda Hamilton

Les métaux précieux à caractère industriel - le platine, le palladium et, dans une moindre mesure, l'argent - ont récemment souffert d'une situation conjoncturelle difficile mais présentent des perspectives attrayantes. L'or a, pour sa part, mieux résisté. Sa performance reste toutefois décevante, au regard de la poussée durable de l'inflation qui aurait dû lui être favorable. Les métaux précieux réagissent en effet généralement favorablement aux périodes de taux réels bas, voire négatifs, et de transition économique. Analyse de la situation par Benjamin Louvet, gérant du fonds OFI Financial Investment - Precious Metals.

Il est important de noter que la baisse des métaux précieux à usage industriel est essentiellement liée à une situation conjoncturelle. En effet, **les problématiques de production n'ont pas changé et les besoins en matériaux n'ont pas évolué, à situation économique équivalente.** Au-delà des inquiétudes sur la croissance chinoise et sur les risques de reconfinement, ce sont surtout les difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs et en autres produits manufacturés qui ont affecté le cours de ces métaux.

Le marché du palladium sera cette année dans sa dixième année consécutive de déficit qui n'a pas de raison de se résorber à court terme : les exigences environnementales pour les véhicules se durcissent partout dans le monde, imposant d'en utiliser toujours plus. En conséquence, au moins pour les quatre années à venir, **le marché du palladium devrait rester très tendu, alors que la production évolue assez peu.** Comme il est peu probable que les constructeurs automobiles réduisent encore leur production, et que les problèmes de livraison de semi-conducteurs ne devraient pas perdurer au-delà de quelques mois, les prix actuels nous semblent constituer de formidables opportunités d'achat.

L'argent et le platine ont aussi une utilité dans les technologies bas carbone, qui devrait encore **renforcer les tensions sur l'équilibre offre/demande.** Le platine devrait de son côté, rapidement profiter des messages de plus en plus nombreux appelant au développement de la production d'hydrogène vert, très consommatrice de ce métal. A cela s'ajoute le fait qu'une grosse partie de la production de platine et de palladium provient d'Afrique du Sud. Aussi, un nouveau confinement dans ce pays en raison de l'émergence du nouveau variant Omicron, pourrait

réduire sensiblement la production de ces deux métaux.

En synthèse, les métaux industriels qui ont fait la surperformance de **OFI Financial Investment - Precious Metals** par rapport à l'or ces dernières années sont aujourd'hui source de sous-performance. Mais ceci nous semble lié à des facteurs conjoncturels qui n'ont pas de raison de se prolonger au-delà de quelques semaines/mois. **Nous restons donc optimistes sur les perspectives de ces métaux.**

Pour ce qui est de l'or, les choses devraient se débloquer progressivement. **De nombreux éléments plaident pour une inflation plus durable qui pourrait pousser les taux d'intérêt réels plus bas** (taux d'intérêt réel = rendement d'un investissement - taux d'inflation, ndlr). En cas de taux d'intérêt bas, les investisseurs cherchent en effet des secteurs permettant de battre l'inflation ou au moins de l'égaliser et **l'or, considéré comme valeur refuge, s'avère être un bon investissement dans ce cas de figure.**

Si la moindre alerte se faisait jour sur le secteur économique, notamment si l'épidémie devait reprendre de la vigueur, **les banques centrales n'auraient d'autre choix que de revenir à une politique accommodante, qui entraînerait une baisse des taux réels.** Dans le cas contraire, si l'économie devait poursuivre sa reprise, nous restons convaincus que

les anticipations sur l'inflation et sa pérennité sont aujourd'hui sous-estimées, ce qui devrait conduire à une nouvelle faiblesse des taux d'intérêt réels.

De leur côté, **les Banques centrales aussi sont de retour à l'achat**, ce qui pourrait constituer un support supplémentaire pour le métal jaune. Après avoir suspendu leurs programmes d'achat d'or après le début de la pandémie, elles sont en effet revenues progressivement en fin d'année dernière et ce mouvement s'est depuis accéléré. Enfin, une étude publiée récemment, réalisée auprès de 150 fonds de pension européens représentant un total de plus de 210 milliards de dollars d'actifs, montre que **75% d'entre eux souhaitent augmenter leur allocation à l'or dans les 12 prochains mois¹**. Il nous semble donc plus que jamais utile d'avoir une exposition à l'or dans ses portefeuilles.

Le fonds **OFI Financial Investment - Precious Metals** constitue une solution simple et transparente, pour s'exposer au secteur des métaux précieux, sans investir dans les actions minières. **Le fonds est exposé à quatre métaux précieux et est éligible à un contrat d'assurance vie.** Il s'adresse à tout investisseur qui souhaite, à travers un actif décorrélant, bénéficier d'une solution alternative pour diversifier son portefeuille. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Pour plus d'information, rapprochez-vous de votre conseiller en gestion de patrimoine.

¹ <https://en.rankiapro.com/global-palladium-fund-reduces-cost-gold-etc-to-take-advantage-investor-interest/>



Crédit photo : @Pixabay/Johanna Pakkala

05. De l'impact de la démographie sur l'économie mondiale



Thomas Friedberger, Directeur Général Adjoint et co-directeur des investissements de Tikehau Capital

Dans nos métiers de la finance, nous avons l'habitude d'écouter les prévisions des économistes et des analystes financiers, quand bien même nous savons combien la tâche de ces spécialistes est difficile tant les hypothèses sous-jacentes à leurs convictions sont incertaines. Malheureusement, la priorité donnée au court terme nous fait souvent ignorer une science pourtant particulièrement fiable dans ses prévisions : la démographie. À tort, car les démographes ont été capables de prévoir avec précision, dès 1900, que la population mondiale en l'an 2000 serait proche de 6 milliards d'habitants. Belle précision qui mérite de regarder le sujet de plus près. Par Thomas Friedberger, Directeur Général Adjoint et co-directeur des investissements de Tikehau Capital.

La démographie : pourquoi cette science si prédictive n'est-elle pas davantage mentionnée dans la recherche économique ? Peut-être parce que son horizon temporel est trop long pour nos marchés. Les économistes et les analystes sont contraints de changer leurs recommandations régulièrement pour rester visibles et audibles. Le besoin de « buzz », de raconter régulièrement de nouvelles histoires, les entraîne parfois malgré eux dans des considérations à beaucoup plus court terme. Quelle sera la tendance

dans le mois, la semaine, voire la journée ? **Tout comme eux, la société de gestion est souvent astreinte - ou du moins, elle se sent astreinte - à faire tourner ses portefeuilles pour ne pas raconter une histoire trop lassante et monotone aux investisseurs.**

Pourtant, les meilleurs gérants d'actifs sur longue période sont ceux qui parviennent à **identifier les meilleurs actifs et les meilleures sociétés et à y rester investis**, n'en sortant que si quelque chose dans la thèse d'investissement change défavorablement ou si la valorisation devient excessive.

Nous parlons donc bien d'une perspective de long terme que doit adopter l'investisseur. Dans ces conditions, une **prise de recul est nécessaire pour analyser les tendances qui feront qu'une organisation, un secteur ou une zone géographique seront performants sur un cycle long** semble essentielle.

Il convient de considérer la démographie au sens large, ne pas se limiter à l'étude de l'évolution de la pyramide des âges mais l'étendre aux chocs culturels intergénérationnels que la crise de la COVID-19 vient amplifier. Car, de la même manière que pour la plupart des tendances déjà identifiées avant cette crise de 2020, la COVID-19 semble agir comme un accélérateur sur la transformation de la structure des sociétés dans lesquelles nous vivons et des entreprises dans lesquelles nous travaillons. **Notre rapport à l'environnement, au travail, à l'épanouissement individuel par rapport au bien commun, aux libertés ou encore aux autres générations évolue avec cet épisode, au point même d'impacter la démographie elle-même, et notamment le taux de natalité.**

La démographie permet, par exemple, de prévoir avec précision l'évolution du PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant de chaque pays du monde, indicateur permettant de comparer les niveaux de richesse des pays. Selon le statisticien suédois Hans Rosling lors d'une conférence Goldman Sachs donnée à Londres en 2015, une chute du taux de mortalité infantile entraîne une accélération du PIB par tête d'habitant. En effet, au-delà d'un seuil d'enfants, les parents ne peuvent plus subvenir aux besoins de tous. Un taux de natalité très élevé ne peut donc perdurer si la mortalité chute sous l'effet conjugué des progrès scientifiques, de l'éducation des jeunes et de la fin des famines. C'est ainsi que la génération suivante commence à grimper

l'échelle de l'éducation, qui aboutit à la croissance de la richesse par tête d'habitant.

Notre métier est d'analyser des entreprises, cotées ou non, pour les financer et leur apporter le capital nécessaire à leur développement. Cette activité requiert une attention de tous les jours sur le suivi de l'environnement économique de ces sociétés, des dynamiques sectorielles et géographiques, des disruptions potentielles apportées par l'innovation ou encore d'événements imprévisibles, comme la crise de la COVID-19. **Le modèle de croissance exacerbant l'importance du court terme, qui vient de montrer son extraordinaire vulnérabilité en 2020, doit nous encourager à redonner de l'importance au long terme, horizon de temps dans lequel s'inscrit l'étude de la démographie.**

D'autant plus que les bouleversements actuels trouvent aussi leur source dans de profondes dynamiques démographiques qui, contrairement aux prévisions économiques, sont d'une fiabilité significative. Comme dans la sismique, si l'on veut comprendre l'origine des tremblements de terre et tenter de prévoir leur occurrence à brève échéance, il convient de s'intéresser aux longs processus de tectonique des plaques.

Malgré la tentation de se focaliser sur le court terme parce qu'il apporte son lot de volatilité, la complémentarité de l'analyse de long terme est essentielle à la construction de portefeuilles.

Au risque de paraître monotone et de nous répéter, c'est dans ce cadre que l'analyse démographique nous intéresse. Avec en prime un éclairage totalement essentiel sur les impacts de ces tendances sur nos propres organisations. Et cette introspection nous semble d'autant plus nécessaire que nous nous devons d'être crédibles sur l'analyse des autres organisations.

Le « **Connais-toi toi-même** » de Socrate prend **ici tout son sens**. En commençant par essayer de comprendre comment évolue notre propre structure, nous aidons, espérons-le, à connecter les points pour mieux comprendre notre environnement.

Quelques chiffres pour aller plus loin :

La Terre compte 7,7 milliards d'habitants en 2021. La population mondiale a atteint le milliard d'habitants en 50 000 ans ; il ne lui faudra que 300 ans pour passer de 1 à 11 milliards d'habitants. Pourtant, cette croissance ralentit, principalement avec la diminution du nombre d'enfants par femme (de 5 en 1948 à 2,5 en 2019).

Selon la Banque Mondiale, depuis environ une décennie, la population mondiale en âge de travailler (les 15-64 ans) se contracte du fait principalement du vieillissement de la population chinoise. La classe d'âge la plus nombreuse sur Terre est celle de la génération Z, ou encore Zillennials, ces jeunes nés entre 1996 et 2016. Selon une étude de Bank of America, leur pouvoir d'achat devrait augmenter de 140% sur les cinq années à venir. Par ailleurs, cette tranche d'âge n'est pas répartie de façon homogène sur le globe : en 2021, 89% vivent dans les pays émergents.

Deux générations au-dessus, les baby-boomers représentent actuellement 730 millions de personnes. Jamais dans l'histoire de l'humanité un tel nombre de personnes n'avait atteint les âges de 65 ans et plus. Selon les Nations Unies, en 2018 et pour la première fois de l'histoire, le monde compte plus de personnes de plus de 65 ans que d'enfants de moins de 5 ans, s'expliquant par l'accroissement de la longévité mais aussi par la baisse de la fécondité. Ainsi, en 2050, la Chine comptera plus de 400 millions d'habitants de plus de 60 ans, soit plus que toute la population des États-Unis.



Cercle France Patrimoine

SAS au capital de 8 500 € - RCS Paris 833666464. Siège social : 10 rue du Mont-Thabor 75001 PARIS. Immatriculé sur le Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, ORIAS, sous le n°18002201 en qualité de Conseiller en investissement financier et de Courtier d'assurance ou de réassurance.

Nous contacter

CERCLE FRANCE PATRIMOINE
10 rue du Mont-Thabor
75001 PARIS

Tel : 01 40 07 00 00
cercle-france-patrimoine.fr